



## Repris puis licencié suite à une erreur de l'administrateur jud

Par **Polemon**, le **25/04/2016** à **13:59**

Mon employeur était en redressement judiciaire. Un plan de cession a validé la reprise de la boîte par un repreneur moyennant des licenciements.

L'administrateur judiciaire de mon entreprise m'a d'abord notifié que j'étais reprise, puis, le jour où je suis revenu bosser, il m'a notifié mon licenciement pour motif éco.

Un membre du CE m'a dit que l'administrateur avait commis une erreur dans l'appréciation des critères d'ordre de licenciement.

Puis-je obtenir une décision jugeant mon licenciement nul ? Sur la base de quel argument ? Et quel préjudice ? Je suis en intérim depuis...

Par **P.M.**, le **25/04/2016** à **15:58**

Bonjour tout d'abord,

Il me semble impossible d'examiner un tel dossier sur un forum mais normalement, après le Jugement de mise en redressement judiciaire, le mandataire a un délai limité pour procéder aux licenciements pour que la garantie des salaires fonctionne en cas d'insuffisance de fonds et d'autre part, dans les 10 jours du départ de l'entreprise, les critères retenus pour l'ordre des licenciements peuvent être demandés à l'employeur...

Le préjudice subi est que le licenciement devient abusif si le licenciement économique n'est pas conforme et qu'il doit être réparé...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...